

Procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 06 janvier 2025 à 17h30

Présents : Philippe Flayol, Marc Yaguiyan, Michel Thibon, Thierry Vuillemot, Nathalie Causse, Marie-Anne Védrines

Absent : Maxime Flayol

Excusées : Sylvette Foubert procuration à Marie-Anne Védrines, Christine Reboul procuration à Nathalie Causse

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Délibérations Budget Commune :

1. Demandes de subvention FRAT + DETR pour les travaux de rénovation énergétique du Logement de l'école

La réglementation interdit de nouveaux contrats de location à compter du 01/01/2025 pour les logements dont le DPE est en « G ». L'objectif est d'améliorer le classement DPE du logement de l'école classé G actuellement.

Les travaux envisagés sont : changement des fenêtres et de la porte d'entrée ainsi qu'une isolation dans les combles.

2 dossiers de demande de subvention vont être déposés :

- DETR : 50%
- FRAT : 30%

Pour rappel, le devis estimatif des travaux est de 32 039.44€ HT

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Demande de subvention FRAT pour de l'aire de jeux

Mise en place d'un garde-corps pour la future rampe d'accès personnes à mobilité réduite et remplacement du grillage sur la route du Pompidou par une grille en fer forgé.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 15 210.76€ HT

Le taux de subvention demandé est de 50 %

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Participation au transport scolaire 2023/2024

3 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire.

Le coût du transport par élève est de 3 280€, et la participation financière de la commune est de 20%, soit 656€ par élève (pour mémoire 520€ l'année dernière).

Le montant total pour la commune est de 1 968€ pour les 3 élèves.

Cette somme sera versée à la Région.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Actions et projets :**

- Formation aux premiers secours : Groupama peut prendre en charge une formation de 2 heures, avec un effectif compris entre 10 et 15 personnes pour qu'elle puisse être organisée. La formation aura lieu au temple de St Roman entre mi-mai et mi-juin.
- Finalisation de l'organisation de l'inauguration de « La biblio du clocher », au programme : visite de la biblio, coupage de ruban et vin chaud.
- Convention d'occupation de la médiathèque par un tiers : des points précis sont encore à clarifier et à présenter au prochain conseil : à finaliser
- Publication à venir du marché afin de recruter un maître d'œuvre pour les travaux du Village Vacances.
- Repas des aînés : ~55 personnes seront présentes
- Aménités rurales et Natura 2000 : l'article L.2335-17 du CGCT soutient les communes rurales dont le territoire contient une aire protégée. L'existence de Natura 2000 du gardon de Mialet permet à la commune de Moissac de bénéficier de cette aide financière. L'utilisation n'en est pas fléchée ni contrôlée. Nous l'utilisons au bénéfice de l'entretien de terrains communaux, essentiellement en périphérie du Village vacances, de la création du sentier audio guidé au Tourel, de la végétalisation de la cour d'école, de la mise en place de panneaux pédagogiques au bord du gardon. Il y avait un panneau d'information sur la faune piscicole au pont d'Appias : il sera remplacé.
- Prochain bulletin municipal : parution prévue fin mars. Les membres du conseil doivent remonter leurs propositions rapidement.
- Association Contrat verts (ancienne association Asa Dfci). Un Conseil d'administration a été provoqué courant décembre auquel Mr le Maire et le 1er adjoint ont participé.
- Réflexion sur l'utilisation de l'application ILLIWAP. C'est une **application mobile** pour les citoyens et un **back office d'administration** pour les collectivités et les E.P.C.I, utilisée par certaines communes voisines. Peut-être utile pour les informations urgentes <https://www.illiwap.com/fr>
Cette application peut présenter un intérêt pour communiquer en situation d'urgence. Cependant, une application non utilisée usuellement ne sera pas efficace. Une réflexion peut être menée au sujet de la communication d'urgence concernant les touristes résidant dans les gîtes de la commune.
Décision est prise de poursuivre avec la liste de diffusion très large dont nous disposons pour la communication régulière, afin de ne pas multiplier les canaux de communication.

- **Prochain conseil municipal le 10 février 2025 à 17h30**

La séance est levée à 19h40